



# Mairie de Montsoul

## Val d'Oise

### ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUE FERNAND FOURCADE N°66/2017

**Le Maire de la Commune de Montsoul,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, article R.37-1,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974,
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application,
- **Considérant** que pour effectuer l'élagage des arbres de l'avenue Fernand Fourcade, par la Société VAL D'OISE JARDINS, 7 rue Falande à (95720) BOUQUEVAL, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

#### ARRÊTE :

**Art. 1<sup>er</sup> :** À compter du **Lundi 6 novembre** et pendant toute la durée des travaux d'élagage,

- **La circulation se fera par demi-chaussée,**
- **Le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier.**

**Art. 2 :** La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

**Art. 3 :** La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux seront à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**Art. 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément au règlement en vigueur.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,
- Centre de Secours des Pompiers de Domont,
- Société VAL D'OISE JARDINS

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 31 octobre 2017

Le Maire,

  
Elie MELLUL

Rendu exécutoire le 31/10/2017

Affiché le : 01/11/2017

Vu, le Maire,

  
Elie MELLUL